



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2020

Convocation affichée le 2 novembre 2020

Le vendredi six novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux novembre deux mille vingt, convocation affichée le même jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, Mme Mégane CORDELLE, M. Jérôme MOGENIER, M. Jean-François THOLLET, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU, M. José CUETO, Mme Nathalie PAULON, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération : Décision modificative N°1 du budget général 2020.
- 2) Délibération : Taxe d'aménagement.
- 3) Délibération : Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes la Brie Nangissienne.
- 4) Délibération : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)- Travaux sur le réseau de l'éclairage public programme 2021- Rue du Fort, rue de la Forge, rue de Bagneaux et rue de Mainguillerme-Convention financière.
- 5) Délibération : Avis sur la transformation du SYAGE en EPAGE.
- 6) Délibération : Département de Seine et Marne- Fond d'Equipement Rural (FER)- Aide financière pour le réaménagement des bureaux de la mairie ainsi que de la salle du conseil municipal.
- 7) Délibération : Bon d'achat de fin d'année « Carrefour » pour les agents communaux.
- 8) Comptes rendus.
- 9) Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire a l'honneur de présenter aux membres du conseil municipal, M. Jean- Louis THIERIOT, Député de Seine et Marne et Maire de la commune de Beauvoir.

Monsieur le Député rappelle qu'il est toujours aussi engagé pour nos petites communes au quotidien.

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal évoquent les projets futurs sur la commune. Monsieur Jean-Louis THIERIOT leur indique qu'il viendra apporter son aide à la commune.

Remerciements à M. le Député.

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) DECISION MODIFICATICE N°1 DU BUDGET GENERAL 2020

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaires
D I 21 21318 OPNI		900.00	Lavabos salle polyvalente
D I 21 2152 OPNI	900.00		Abris de bus

Détail par section

Investissement Fonctionnement

Dépenses :	Ouvertures	900.00	
	Réductions	900.00	
Equilibre :	Ouv.-Red.		

Equilibre

Solde Ouvertures	900.00
Solde Réductions	900.00
Ouv. Réd.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1 du budget général 2020.

2) Délibération : Taxe d'aménagement.

Suite à une erreur d'écriture sur la délibération N° 2020/37 du 11 septembre 2020 M. le Maire propose aux membres du conseil municipal l'augmentation de la taxe d'aménagement,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.331-1 et suivants,

Considérant que la taxe d'équipement n'a pas été augmentée depuis l'année 2009,

Vu le taux actuel à 4%,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'augmenter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 5%.

3) Délibération : Avis sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes la Brie Nangissienne.

A la demande de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est souhaitable de délibérer sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » car le conseil municipal, lors de sa séance du 11 septembre 2020 s'est prononcé trop tôt.

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent mener à terme l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'opposent au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de communes la Brie Nangissienne.

4) TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2021 RUE DU FORT, RUE DE LA FORGE, RUE DE BAGNEAUX ET RUE DE MAINGUILLERME.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de QUIERS est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue du Fort, rue de la Forge, rue de Bagneaux et rue de Mainguillerme,

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 21 600 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'avant-projet programme 2021 sur le réseau d'éclairage public de la rue du Fort, rue de la Forge, rue de Bagneaux et rue de Mainguillerme,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

5) DELIBERATION : AVIS SUR LA TRANSFORMATION DU SYAGE EN EPAGE

Vu les articles L.211-7, L.213-12 et 213-49 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération du SyAGE du 26 novembre 2019 sollicitant sa transformation en EPAGE et le projet de statuts annexé à cette délibération ;

Vu les avis favorables du Comité de bassin du 23 juin 2020 et de la Commission Locale de l'Eau du 27 février 2020 ;

Conformément à l'arrêté interpréfectoral du 25 octobre 2019, le SyAGE exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence GEMAPI sur la quasi-totalité du Bassin Versant de l'Yerres.

Dans la continuité, le SyAGE a sollicité, par délibération du 26 novembre 2019, sa transformation en EPAGE, comme l'avait souhaité Madame la Préfète de Seine et Marne lors de la réunion du 19 juin 2018. En effet, aux termes de l'article L.213-12 du Code de l'Environnement, un EPAGE est un syndicat mixte constitué à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Suite à l'avis favorable du Comité de Bassin et de la Commission Locale de l'Eau, le Préfet coordonnateur de Bassin a invité le SyAGE à poursuivre la procédure, en notifiant aux collectivités membres sa délibération accompagnée des avis du Comité de Bassin et de la Commission Locale de l'Eau, afin qu'ils se prononcent sur la transformation en EPAGE.

Il convient donc de se prononcer sur la transformation du SyAGE en EPAGE.

Après avoir en délibéré, le Conseil Municipal, par 12 abstentions et 1 voix pour, s'abstient sur l'avis de la transformation du SyAGE en EPAGE.

6) DELIBERATION : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE-FOND D'EQUIPEMENT RURAL (FER)- AIDE FINANCIERE POUR LE REAMENAGEMENT DES BUREAUX DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande d'aide financière dans le cadre du Fond d'Équipement Rural (FER) a pour objet le réaménagement des bureaux de la mairie et de la salle de conseil municipal pour un montant estimé à 2 3000 € HT.

Dans le cadre d'une amélioration du patrimoine de la commune et dans le but de permettre un accueil et des conditions de travail agréables, le projet est lié à l'installation de matériel informatique adapté : écrans et matériel permettant les visio-conférences étant donné l'évolution des technologies et des nouvelles mesures sanitaires à mettre en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- Le programme présenté par M. le Maire auprès des sociétés suivantes :
- MANUTAN
- UGAP
- SARL LUCOELEC
- BRUNEAU

M. le Maire précise que la demande d'aide financière est sollicitée auprès du Département de Seine et Marne (FER) et du Développement Territorial.

7) DELIBERATION: BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNEE « CARREFOUR » POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour l'octroi de bons d'achat de fin d'année « Carrefour » pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose l'octroi de bons d'achat d'une valeur de cent cinquante euros (150.00 €) par agent.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable à l'octroi de bons d'achat « Carrefour » pour les agents communaux actuellement en poste pour un montant de 150.00 € par agent.

8) COMPTE RENDUS :

Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie- 29/10/2020 M. José CUETO

SMIVOM- 8/10/2020- M. Jean-Jacques LANDRY

SMETOM GEOODE- 12/10/2020- M. Jean-Jacques LANDRY

SMEP- 15/10/2020- M. Jean-Jacques LANDRY

CCBN Commission tourisme- M Jérôme MOGENIER

CCBN- Commission Communication- M. Jérôme MOGENIER

M. Jérôme MOGENIER informe l'assemblée que le prochain bulletin municipal paraîtra fin janvier 2021, que suite aux directives gouvernementales, la commune ne peut plus organiser les après-midis « la petite fête du mercredi » dans la salle polyvalente, mais que ces activités reprendront car une excellente participation a été constatée.

9) QUESTIONS DIVERSES :

Informations des membres du conseil municipal :

- Acquisition du véhicule communal FORD
- Elagage des arbres accès pompiers rue Saint Hélène
- Aménagement de la Mairie et de la salle de conseil
- Village fleuri- M. Jean-Jacques-Autorisation de l'Agence Routière Territoriale pour le futur parterre RD 67
- Mme Marie BRIARD propose que l'abri bus hameau les Loges soit rénové
- M. Laurent GADET informe que les tiges filetées restées sous l'abri bus rue de l'Alieu sont dangereuses et doivent être retirées

M. le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre 2020 aura lieu sans public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50